

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 06 juin 2024

Objet : Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)– rapport d'utilisation sur l'exercice 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Kheira SIONIS – Marilyne HERLIN – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Josiane DAUTRY – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Annie RAMARIAVELO – Gilbert LACOM – Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Noëline TANFOURI – Kathy GUERCHE – Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- Monsieur Seydi BA est excusé et représenté par Jean-François CHAZOTTES.
- Madame Nicole DURU BERREBI est absente non représentée.
- Monsieur Hamide KERMANI arrivera en retard et donne pouvoir à Monsieur Farid RADJOUH.
Arrivée de Monsieur KERMANI à 21h04 (Point 8-2 – Approbation de la convention réglementaire relative à la pratique de l'Interruption Volontaire de Grossesse par voie médicamenteuse au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi à compter de la date de signature)

- Madame Florence AÏT-SALAH LECERVOISIER est arrivée à 19h26 (point n° 5-1 – Budget annexe Centre-Médico-Psycho-Pédagogique).
- Monsieur Ramzi HAMZA quitte la séance à 20h52 (Point n° 7-2 – Approbation de la convention d'indemnisation pour imprévision en vue d'assurer la continuité d'exécution du marché 21-MORL-0010-MN passé entre la ville d'Orly et la société ETPO) et donne pouvoir à Imène SOUID.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur Farid RADJOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Objet : Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF)– rapport d'utilisation sur l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2531-16 ;

VU la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU le Contrat de ville de la commune d'Orly ;

VU le rapport chiffré ci-annexé présentant les actions menées en matière de développement social urbain et en faveur de l'amélioration des conditions de vie des Orlysiens ;

CONSIDERANT que la commune d'Orly a perçu sur l'exercice 2023 la somme nette de 1 774 256 € au titre du Fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) ;

CONSIDERANT qu'au titre de l'exercice 2023, la commune d'Orly a réalisé, comme chaque année, des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie sur la ville et mené de réelles opérations en matière de développement social urbain ;

APRÈS DÉLIBÉRATION :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du rapport chiffré, tel qu'annexé à la présente délibération, présentant l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France versé à la commune en 2023.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la collectivité et affichée sur le site internet de la mairie d'Orly.

ARTICLE 3 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Madame la Trésorière principale d'Orly.

ARTICLE 4 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Melun, ou par voie dématérialisée sur www.telerecours.fr.

Fait à Orly et délibéré en séance du 06.06.2024.

Pour extrait conforme
Imène SOUID
Maire d'Orly



Annexe :

Rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France 2023.

439



Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240606-DFIN2024343-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Annexe n°1 de la délibération du Conseil municipal

RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE 2023

Montant net FSRIF perçue en 2023 : 1 774 256 €

Total de la somme à justifier : 1 774 256 €

Domaine d'intervention (Santé, social, culturel, éducatif, Renouvellement urbain/logement, Sport)	Nature de l'opération		Montant exécuté et affecté en faveur de l'action menée
	Equipement : construction, travaux, acquisitions de matériels	Dépenses de Fonctionnement	
SPORT - Travaux d'entretien des équipements sportifs (Stade, piscines, gymnases) et Renouvellement des équipements et du cheptel du centre équestre municipal	Travaux et Achat d'équipements		245 382 €
JEUNESSE - Forum Jeunesse et Centre social Andrée Chédid - Renouvellement des équipements du service jeunesse et développement des actions en faveur des jeunes orlysiens Déploiement de moyens financiers pour la Médiation - Prévention des rixes, accompagnement vers inclusion		Dépenses exécutées au titre des actions en direction des jeunes	237 281 €
- Subvention Misson locale	Versement effectué à l'EPT 12 à travers le FCCT	Participation à la compétence Emploi-Insertion-Formation des Jeunes	436 991 €
- Subvention Val de Marne Actif pour l'Initiative (Aide à la création d'entreprise)			93 000 €
SANTE - Développement quotidien d'une offre de santé sur la commune - ouverture du nouveau Centre de santé Gisèle HALIMI	dépenses de fonctionnement courant	Dépenses globales de matériels	4 069 €
			279 878 €

Domaine d'intervention (Santé, social, culturel, éducatif, Renouvellement urbain/logement, Sport)	Nature de l'opération		Montant exécuté et affecté en faveur de l'action menée
	Equipement : construction, travaux, acquisitions de matériels	Dépenses de Fonctionnement	
ACTIONS SOCIALES - Aides sociales obligatoires et facultatives (Aides et secours d'urgence nets des subventions du Département)		Aides sociales	191 592 €
ENSEIGNEMENT-EDUCATION - Renouvellement des équipements des offices et des restaurants d'enfants	Acquisition d'équipements et travaux		198 388 €
- Travaux d'entretien généraux annuels sur les bâtiments scolaires (Toiture, murs, plafonds, électricité, clôtures, mise en sécurité dans les écoles de la ville) et Renouvellement des équipements scolaires (fonctions comptables = 211, 212 et 213)	Acquisition d'équipements		861 708 €
- Achat d'équipement et Mobilier pour les écoles de la ville	Acquisition d'équipements		117 387 €
- Programme pluriannuel de restructuration et d'extension des écoles sous Mandat SADEV 94 (Ecoles Jean-Moulin maternel ; Jean Moulin élémentaire ; Ecole Noyer Grenot ;)	Travaux		4 762 808 €
CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - Réfection et travaux d'entretien sur les voiries communales	Travaux		886 780 €
SOUTIEN DES ACTIVITES ASSOCIATIVES - Enveloppe de subventions de fonctionnement versées en 2022 pour l'accompagnement et le développement du tissu associatif		Subventions	763 797 €
CULTURE - Budget exécuté pour la Politique culturelle en 2023 - Accès à la Culture pour tous			964 239 €
Total des dépenses ayant vocation à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la commune, effectuées au-delà des sommes perçues au titre du FSRIF			10 043 298 €